



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Communiqué de New York :

Le Traité international, les Cultures vivrières et la Sécurité alimentaire dans des conditions climatiques variables

Le Traité international, le Changement climatique et la Biodiversité

Contexte

Le changement climatique présente des défis sans précédents pour la production alimentaire mondiale. La hausse des températures, la pénurie d'eau et l'augmentation de la fréquence des sécheresses et des inondations sont susceptibles d'accélérer l'apparition d'autres problèmes tels que la salinité croissante des sols ainsi que de nouveaux ravageurs et maladies qui attaquent les plantes cultivées. A moins que nous soyons capables de développer des cultures vivrières qui peuvent supporter ces contraintes, nous risquons l'effondrement des systèmes alimentaires mondiaux de même que les conséquences très graves qui se répercuteront sur la productivité agricole mondiale et la sécurité alimentaire, en particulier pour les couches les plus pauvres de la société.

Un élément clé qui étaye notre capacité de développer des cultures résistantes au changement climatique est la diversité génétique qui existe déjà au sein et parmi les variétés végétales. Nous avons toujours compté sur la diversité phylogénétique pour notre nourriture, et nous dépendront encore davantage de ces ressources pour faire face au changement climatique. La diversité dans le domaine permet de fournir la résilience pour faire face au changement et à la variabilité des conditions de croissance ainsi que la résistance aux maladies et aux ravageur. C'est aussi la base pour la sélection de nouvelles variétés de cultures capables de produire une meilleure qualité et une plus grande quantité d'aliments plus nutritifs.

Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Les pays du monde entier ont conscience de leur dépendance commune à l'égard de la diversité phylogénétique, et ont réagi en établissant le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ensemble, ils se sont engagés à conserver et échanger les ressources génétiques des cultures, et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Aujourd'hui, le Traité international est le principal forum pour la gestion de ces ressources indispensables au niveau mondial.

Le Traité international offre des opportunités considérables dans la lutte contre la faim et la pauvreté et dans la réalisation de la sécurité alimentaire pour tous, en particulier dans le contexte du changement climatique. Il le fait à travers une série d'initiatives ouvertes le long de la chaîne entière de valeur du développement du matériel génétique, à partir de la conservation de la diversité d'un site spécifique, jusqu'à la distribution de nouvelles semences de cultures qui s'adaptent au climat.

Un défi pour le monde

À la quatrième table ronde de haut niveau d'aujourd'hui sur le Traité international, les Ministres et les autres dignitaires de haut niveau ont reconnu l'interdépendance du changement climatique, de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire mondiale.

Nous admettons que l'acclimatation au changement climatique, à travers le développement de cultures adaptées au climat, sera cruciale pour la sécurité alimentaire future. Nous affirmons également l'importance de la diversité phytogénétique mondiale pour le développement de cultures adaptées au climat et la capacité des agricultures à s'adapter au changement climatique dans le monde entier. Nous devons tout faire pour conserver la diversité existante dans nos champs et dans nos banques de gènes ainsi que nous assurer qu'elle soit disponible le plus largement possible pour l'utilisation à l'avenir.

Nous reconnaissons que des étapes multiples sont nécessaires à la production des cultures adaptées au climat, à partir de la diversité dans le domaine, et nous soulignons l'importance des mécanismes multiples du Traité et des initiatives ouvertes étayant chaque étape de cette chaîne de développement. Le Traité international :

- A créé le Fonds de partage des avantages, pour conserver et gérer la diversité génétique dans les pays en développement, qui sera indispensable pour l'adaptation des cultures vivrières au changement climatique. Plus de 23000 agriculteurs dans 45 pays ont déjà bénéficié du Fonds qui continue à accroître ses initiatives ;
- A créé, et maintient l'accès à un vaste pool de gènes et l'échange de plus de 1,5 millions d'échantillons dans le monde entier en tant que données clés en amont pour les programmes de sélection, qui transfère aujourd'hui entre 600 et 800 échantillons de matériel génétique chaque jour dans le monde entier ;
- A mis en place un système mondial d'échange d'informations sur la diversité des cultures, avec une composante axée sur les données génomiques végétales afin d'évaluer et identifier de nouvelles sources de variation génétique pour une sélection plus efficace ;
- favorise les partenariats public-privé, en particulier dans l'utilisation des technologies les plus récentes pour la sélection de nouvelles variétés, par exemple à travers le croisement de plantes cultivées avec leurs parents sauvages ;
- Lance une plateforme ouverte pour soutenir le codéveloppement de la technologie et le transfert relatif à la conservation et à l'utilisation de la diversité des cultures, ainsi que les programmes de renforcement des capacités et des institutions ;
- Renforce les politiques et les systèmes de multiplication et de distribution des semences de haute qualité aux agriculteurs dans tous les pays.

Bien que le Traité international ait pu avoir un impact considérable dans tous ces domaines, il reste encore beaucoup à faire. Sous les auspices du Groupe de travail de haut niveau, nous nous engageons à travailler pour le bénéfice de l'humanité en progressant dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité mondiale, en particulier, dans la diversité des cultures pour la sélection végétale à travers le Traité international.

Nous nous engageons à sensibiliser nos pays et nos régions sur la précieuse contribution du Traité international dans le contexte de l'adaptation climatique et du développement des cultures adaptées au changement climatique. Nous convenons également d'examiner comment rechercher et utiliser les ressources d'une manière plus efficace pour soutenir le Traité et ses mécanismes pour contribuer à l'adaptation climatique et à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Nous sollicitons les dirigeants du monde, et les autres afin de rendre disponible les ressources techniques et financières pour conserver la diversité des plus importantes cultures vivrières du monde, en particulier, pour soutenir les flux des revenus durables et instantanés dans le Fonds de partage des avantages du Traité international.

Reconnaissant la dépendance commune de toutes les nations en ce qui concerne la diversité des cultures, nous invitons tous les pays à adhérer aux termes et conditions du Traité international pour l'échange des ressources génétiques des plantes cultivées et de contribuer à améliorer les systèmes du Traité international pour l'échange du matériel génétique et des données au niveau mondial.

Nous invitons toutes les nations à se joindre aux initiatives ouvertes du Traité international pour produire des variétés de cultures adaptées au climat, à partir de la conservation et du renforcement des capacités grâce au transfert de technologie et à l'échange d'information, à travers les mécanismes et les initiatives du Traité.

Nous remercions le Ministre de l'Agriculture et des Pêches de l'Oman, S. E. Fuad Bin Jafaar Al Sajwani, Président du Groupe de travail de haut niveau du Fonds de partage des avantages du Traité et les autres membres du Groupe de travail ainsi que les co organisateurs pour avoir organisé cette table ronde et nous invitons le Groupe de travail et tous les pays à soutenir et à renforcer davantage l'engagement de haut niveau avec le Traité et l'amélioration de ses systèmes et fonds.